



CTB



RAPPORT DES RESULTATS 2013 PROJET MOR 1003911 PROFAO



ACRONYMES	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION (MAX. 2 PAGES).....	5
1.1 FICHE D'INTERVENTION	5
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	6
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE	6
1.3.1 <i>Pertinence</i>	7
1.3.2 <i>Efficacité</i>	7
1.3.3 <i>Efficiéce</i>	7
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	8
1.4 CONCLUSIONS	8
2 MONITORING DES RESULTATS	10
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE	10
2.1.1 <i>Contexte général</i>	10
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	10
2.1.3 <i>Contexte de gestion: modalités d'exécution</i>	12
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	12
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME	12
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	13
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	13
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	13
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1	13
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	14
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	14
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	14
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	15
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	15
2.4.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	16
2.4.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	16
2.5 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3.....	16
2.5.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	16
2.5.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	17
2.5.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	17
2.6 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 4	17
2.6.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	17
2.6.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	18
2.7 THEMES TRANSVERSAUX	19
2.7.1 <i>Genre</i>	19
2.7.2 <i>Environnement</i>	23
2.8 GESTION DES RISQUES	27
3 PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	30
3.1 REORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	30
3.2 RECOMMANDATIONS	30
3.3 ENSEIGNEMENTS TIRES.....	30
4 ANNEXES.....	32
4.1 CRITERES DE QUALITE	32

4.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	35
4.3	CADRE LOGIQUE MIS A JOUR	36
4.4	APERÇU DES MORE RESULTS	38
4.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	38
4.6	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	38

Acronymes

ADA	Agence de Développement Agricole
AFD	Agence Française de Développement
At	Assistance Technique
BD	Base de données
BLS	Etude Ligne de Base (Base line study)
CES	Conservation des Eaux et Sols
CoPII	Comité de Pilotage
CPS	Cahier des Prescriptions Spéciales
CR	Commune Rurale
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRP2	Centre de Ressources Pilier 2
CT	Centre des Travaux
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DEV	Développement
DP	Direction du Projet
DRA	Direction Régionale d'Agriculture
DRAO	Direction Régionale d'Agriculture de l'Oriental
DTF	Dossier Technique et financier
ETR	Revue Finale (Endterm Review)
FDA	Fonds de Développement Agricole
FPA	Formation Par Apprentissage
M&E	Monitoring et évaluation
MAD	Marocain Dirham
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCA	Millenium Challenge Account
MOR	Maroc
MTR	Revue à Mi-parcours (Midterm Review)
ONCA	Office National pour le Conseil Agricole
ONSSA	Office National pour la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
OP	Organisation Professionnelle
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPS	Operation Proviser
PAR	Plan Agricole Régional
PDGE	Plan de Développement de Gestion Eco systémique
PMV	Plan Maroc Vert
PROFAO	Projet de Développement de la filière des Amandiers dans la Région de L'Oriental
Q	Trimestre
Tdr	Termes de références
UE	Union Européenne
€	Euro

1 Aperçu de l'intervention (max. 2 pages)

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Projet de Développement de la Filière des Amandiers dans la Région de l'Oriental (PROFAO)
Code de l'intervention	MOR1003911
Localisation	Maroc/ Région de l'Oriental 17 communes rurales situées dans les provinces de: - Berkane: CR Sidi Bouhrya et Tafoughalt - Jerada CR Sidi Boubker, Ras Asfour, Ganfouda, Tiouili - Taourirt: CR Tancherfi, Machraa Hammadi, Sidi Lahcen, Sidi Ali Belkacem, Ain Lahjer - Préfecture d'Oujda-Angade: CR Labsara, Ain Sfa, Mestferki, Ahl Angad, Oued Isly, Beni Khaled
Budget total	Budget Global: 8.710.244 € Contribution de l'Etat Belge: 8.000.000 € Contribution de l'Etat Marocain: 7.741.659 MAD (environ 710.244 €)
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM): - Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental - Agence pour le Développement Agricole - Directions Provinciales de l'Agriculture d'Oujda et de Taourirt
Date de début de la Convention spécifique	3 décembre 2010
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	4 avril 2011
Date prévue de fin d'exécution	3 avril 2018
Date de fin de la Convention spécifique	2 décembre 2018
Groupes cibles	* Agriculteurs/trices des 17 communes retenues * Filles et fils d'agriculteurs * Partenaires techniques et institutionnels
Impact ¹	Contribuer à l'amélioration des revenus des populations de la région de l'Oriental
Outcome	La filière des amandiers est mieux développée, valorisée et gérée de manière durable par les populations locales (hommes – femmes) des communes rurales concernées
Outputs	Le potentiel de production de la filière amandes est augmenté par des actions d'extension de la culture et d'amélioration des rendements par le transfert de technologies adaptées et efficaces
	La filière est plus productive de valeur ajoutée locale et renforcée par une meilleure organisation interne
	La filière est mieux soutenue par les différents acteurs d'appui
	Les enseignements spécifiques et généraux du projet sont capitalisés et diffusés au profit de la filière et du PMV
Année couverte par le rapport	2013

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

1.2 Exécution budgétaire

	Budget	Dépenses		Solde €	Taux de dépense à la fin de l'année 2013
		Années précédentes €	Année couverte par le rapport (2013) €		
Total	8 000 000	2012:840 658 2011: 77 092	549 122	6 533 128	18%
Output 1	5 263 714	2012:578 172 2011:0	152 255	4 533 287	14%
Output 2	672 500	2012:6640 2011:5 533	17 996	642 331	4%
Output 3	231 000	2012:10 805 2011:3 147	78 564	138 484	40%
Output 4	85 000	2012:0 2011:0	0	85 000	0%
Moyens généraux	1 462 880	2012:244 741 2011:68 412	300 307	848 149	42%

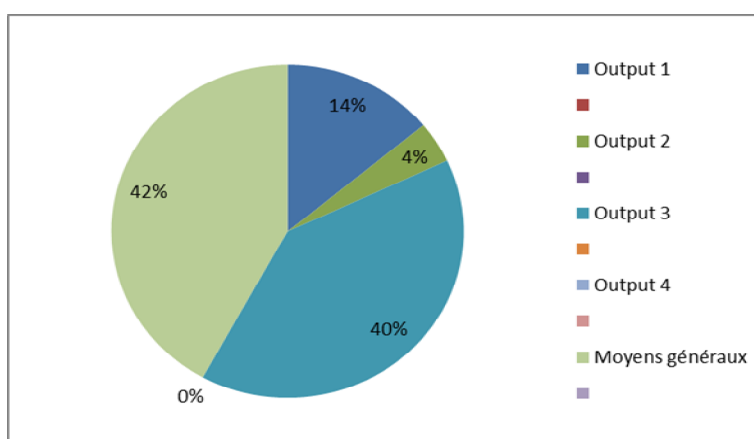
Le taux global d'exécution au 31/12/2013 est de 18%. Il s'agit d'un taux basé sur les décaissements et remboursement du projet sans intégrer les travaux en cours de réalisation ou en cours de paiement. En effet le montant engagé jusqu'à fin 2013 est de 39 000 000 MAD ce qui représente 42% du budget global du projet.

Output 1 a enregistré un taux d'exécution de 14% concernant principalement les travaux d'installation de nouveaux vergers d'amandier

Output 2 a enregistré un taux faible de 4 %. Ce taux est harmonieux avec l'état d'avancement des activités du Projet

Output 3 a enregistré un taux important de 40% Totallement dépensé sur les activités de renforcement des capacités des acteurs locaux

Output4 aucune activité n'a été programmée depuis le démarrage du projet.



1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	B

L'intervention reste toujours pertinente par rapport à la volonté politique et à la stratégie nationale en matière de développement agricole notamment le Plan Maroc Vert Pillier II qui se consolide d'année en année à travers l'importance du nombre de projets (plus de 400 projets en cours de réalisation) et les bilans des réalisations. En effet, pour la filière « Arboriculture ». Le Maroc accorde plus d'intérêt à la plantation des Rosacées; notamment celle des amandiers. Cette volonté est concrétisée dans les Plans Agricoles Régionaux (PAR), particulièrement celui de l'Oriental. Ce dernier prévoit toujours l'extension des superficies plantées en amandier pour atteindre une superficie de 25 000 ha à l'horizon 2020.

Le PROFAO s'inscrit donc parfaitement dans cet effort du gouvernement Marocain qui cherche à développer la filière des amandiers et de ce fait reste un projet encore pertinent et d'actualité.

Le gouvernement marocain est toujours à la recherche de financement pour le développement de cette filière. Cette volonté s'est traduite par l'intégration de l'aide financière de l'Etat au profit des agriculteurs qui souhaitent installer des vergers d'amandier dans le cadre du Fond de Développement Agricole. Le FDA est l'instrument des Aides Financières de l'Etat pour encourager les investissements agricoles. Le FDA prévoit la subvention à 80% de l'acquisition des plants certifiés des amandiers dans la rubrique : Régimes des aides universelles, Filières végétales, Arboriculture fruitière.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

Malgré la particularité des procédures des Marchés Publics Marocains, qui ne tiennent pas compte de la spécificité des travaux de plantation et particulièrement celles des rosacées en milieu semi-aride, le projet avance correctement vers l'atteinte des résultats, notamment ceux relatifs à l'extension des vergers.

Au cours des premières années, le projet s'est beaucoup investi dans les résultats d'extension et de renforcement des capacités afin de préparer un terrain favorable pour la mise en place de système de valorisation durablement fonctionnel.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	C

Le projet dispose des moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour la mise en œuvre des actions programmées.

Par ailleurs, nous enregistrons des retards dans la mise en œuvre de certaines actions qui sont dû à plusieurs facteurs:

1. En raison de la conjoncture financière de l'état marocain, certains crédits demandés n'ont pas été délégués dans les délais. Il s'agit ici de la consolidation des reports d'un exercice budgétaire à un autre.
2. La décision du Comité de Pilotage de prendre le temps nécessaire pour l'apprentissage, le redressement et l'autoévaluation du projet en 2012 a reporté les travaux d'extension des vergers d'une année
3. L'intérêt du Maître d'ouvrage qui semble beaucoup plus accentué à l'égard de l'activité d'extension des vergers au détriment des autres activités non moins importantes
4. Certaines activités programmées dans le DTF ne sont pas assez claires pour l'équipe du projet. La recherche des solutions de modalités de leur mise en œuvre ainsi que la définition d'un contenu pertinent semble déterminant. C'est ainsi que le projet n'arrive toujours pas à les concrétiser.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

Il est prématuré de parler d'évaluer la durabilité potentielle du projet.

Ceci, on note que l'appropriation du projet par les bénéficiaires semble évoluer depuis le démarrage du projet. Elle se manifeste par la contribution volontaire et progressive des bénéficiaires dans la plupart des sites d'intervention. Pour illustration l'estimation des contributions enregistrée des OP oscille entre 5% MAD et 30% MAD (Commune rurale de Machraa Hammdi).

Les acteurs locaux accordent plus d'intérêt au projet. Il s'agit en particulier de l'autorité locale qui fait un suivi de proximité. Les partenaires sociaux sont de plus en plus mobilisés et contribuent activement aux activités du projet.

Malgré cette dynamique créée à l'échelle régionale, une certaine formalisation des réunions de suivi et de débat autour du projet restent à améliorer.

2 Monitoring des résultats

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

La mise en œuvre du Plan Maroc Vert s'est accompagnée d'une série importante de réformes institutionnelles:

Le conseil agricole

La nouvelle stratégie de «Conseil agricole» s'articule autour de 3 axes:

- Le développement du conseil agricole privé, en le dotant d'un cadre légal approprié, et le subventionnement dégressif des prestations de conseil agricoles sous certaines conditions
- La redynamisation des services de l'Etat à travers la modernisation des structures de proximité, la restructuration du réseau autour de 16 Centres Régionaux, le renforcement et la formation des effectifs de conseillers et la mise en place de nouveaux outils modernes de communication et de gestion des connaissances
- La responsabilisation des instances représentatives des agriculteurs (chambres d'Agriculture et interprofessions) à travers un engagement contractuel sur une feuille de route et le renforcement de la coordination globale du dispositif

L'Office National de Conseil Agricole a été créé pour la mise en œuvre de cette stratégie.

La Directrice a été nommée en 2013. Les autres structures seront mises en place à partir de janvier 2014. Les 122 Centres de Travaux qui sont autant d'établissements publics autonomes seront ainsi remplacés par le seul ONCA. La structure de l'ONCA apporterait un appui considérable au projet en matière de conseil agricole. La zone du projet est concernée par cette restructuration. (5 centres des travaux sont touchés par cette nouvelle dynamique)

Agence pour le Développement Agricole

Suite à l'évaluation des projets conduits par le MAPM dans le cadre du PMV, notamment les projets pilier II, des changements importants ont survenu courant de l'année. Il s'agit notamment des préalables et conditions pour la mise en œuvre des projets pilier II.

2.1.2 Contexte institutionnel

Le pilotage du projet est toujours assuré par le Comité de Pilotage (CoPil) sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère du MAPM.

L'ancrage au niveau régional reste encore à améliorer. Le Comité technique de Suivi doit être redynamisé et renforcé.

La mise en œuvre du projet est assurée par la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Oujda sous la supervision de la Direction Régionale de l'Agriculture à l'Oriental et la CTB.

Sur le Plan Environnemental:

La décision prise par le dernier gouvernement d'ériger l'ex Département de l'Environnement (DE) en Ministère déléguée chargée de l'Environnement constitue un signal très fort sur la volonté politique en matière d'environnement.

Selon la déclaration de Mme la Ministre, les priorités de son département sont axées sur:

- le renforcement du cadre réglementaire et l'intégration de l'aspect environnemental

au niveau de l'ensemble des politiques, programmes et projets

- le renforcement du contrôle
- le changement climatique
- l'initiation de l'économie verte et la gestion des déchets solides
- le renforcement de la recherche et du développement

La nouvelle loi-cadre portant sur la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) constitue une très grande avancée en matière de renforcement des mesures, notamment d'ordre législatif, réglementaire et institutionnel. Ce projet de loi-cadre trace une feuille de route pour répondre aux exigences de protection de l'environnement et du développement durable. Il vient, entre autres, combler les lacunes juridiques en matière de droit de l'environnement, actualiser des textes environnementaux anciens et harmoniser le cadre national en vigueur avec les conventions internationales signées par le Maroc.

De nouveaux principes et concepts sont ainsi, consacrés dans le corpus juridique national notamment le développement durable, l'évaluation environnementale stratégique et la responsabilité environnementale. Cette loi cadre définit clairement les responsabilités et les obligations à observer par toutes les parties.

En termes de priorités, le ministère compte activer, à court terme, la mission du contrôle et l'application des lois environnementales, selon une vision intégrée notamment le renforcement des capacités des contrôleurs (police) de l'environnement qui vont atteindre le nombre de 100 agents assermentés courant 2014.

Ces changements profonds du contexte environnemental, imposent leur prise en compte par l'ensemble des projets du portefeuille de la CTB – Maroc. Une mise à niveau environnementale est nécessaire selon l'état d'avancement des projets.

Contexte national : Egalité des sexes

L'engagement du Maroc en matière d'égalité s'est consolidé par l'adoption de la nouvelle constitution en 2011 qui a consacré la parité. L'année 2013 a été marquée par la mise en place du comité en charge de la préparation du projet de lois relatif à la création de la Haute Instance de la Parité, l'adoption par le Conseil du gouvernement du Plan Gouvernemental de l'Egalité (PGE-IKRAM le 6 juin 2013 qui remplace l'Agenda gouvernemental pour l'égalité 2011-2015 (AGE) adopté en 2011. Le PGE "IKRAM", décliné en 8 secteurs, 24 objectifs et 157 mesures, ambitionne d'instituer les principes de la parité et de jeter les jalons de l'égalité homme-femme, à travers le renforcement de la convergence des programmes et des initiatives visant à associer les femmes aux politiques publiques et aux programmes de développement.

Un comité ministériel chargé de la mise en place du PGE est institué et veille sur le suivi de la mise en œuvre du plan et de garantir la coordination de ses initiatives visant à promouvoir la condition de la femme et à renforcer la concertation avec les différentes sensibilités de la société civile.

Ce programme, qui bénéficie d'un appui financier de l'Union européenne de l'ordre de 45 millions d'euros, entend également contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique de la femme à travers l'intégration de l'approche genre dans des programmes de lutte contre la pauvreté, la précarité et la mendicité et l'appui des initiatives de la société civile visant la promotion des conditions des femmes dans une situation difficile (mères abandonnées, prisonnières, femmes en situation d'handicap etc).

Par ailleurs, un projet de loi de lutte contre les violences faites aux femmes a été soumis au Conseil du Gouvernement et une commission a été mise en place pour réviser le projet de loi à la lumière des demandes du mouvement féministe national.

Toutes ces dispositions prises par le Maroc pour la promotion de l'égalité des chances sont à prendre en considération dans la mise en œuvre du projet notamment la prise en

compte des violences économiques faites aux femmes et l'autonomisation de la femme. En outre, il y a lieu de chercher des synergies avec les différents acteurs au niveau régional et local et d'impliquer davantage la société civile pour garantir la durabilité des actions entreprises.

2.1.3 Contexte de gestion: modalités d'exécution

Le projet est géré selon deux modalités; Régie et Cogestion conformément à la convention spécifique signée entre les deux royaumes Marocain et Belge.

Les fonds pour conduire des actions de renforcement des capacités, d'études et d'audit doivent être mobilisés rapidement et sont donc gérées en mode régie afin de répondre à leur vocation.

Les actions des travaux de plantation, de construction d'unités de valorisation et de partenariat avec des différentes structures du gouvernement marocain sont en mode Cogestion. Dès lors, l'ancrage institutionnel est globalement approprié. Ceci, pour les actions passant par des partenariats et une délégation d'exécution, la modalité de cogestion semble non adaptée et nécessite dès lors une révision.

2.1.4 Contexte HARMO

En tant que projet de développement de filière, le PROFAO a beaucoup d'opportunités d'harmonisation.

Le projet est influencé et influence les autres acteurs bilatéraux, multilatéraux, organisations et privés contribuant au développement du secteur agricole et notamment le MCA, l'UE, le FDA ainsi que les autorités locales dans les provinces d'intervention. Ces influences se matérialisent à travers les initiatives suivantes:

- La concertation avec le Crédit Agricole du Maroc pour mener des études sur les coûts de production et les marges de l'exploitation d'amandiers avec l'opportunité de bénéficier du mécanisme de financement du PMV à savoir « Tamwil Alfelah ».
- La concertation avec l'ONCA pour la conduite de projet pilote en termes de conseil gestion suite à une synergie avec l'AFD « Etude de mise en place de pilotes de conseil de gestion »
- L'harmonisation interne et la recherche de complémentarité technique entre les volets et leurs partenaires. Le potentiel de synergie avec les projets provinciaux et autres appuis institutionnels sont encore insuffisamment exploités, ceci es palpable dans la non capitalisation des acquis du PROFAO dans les mêmes projets financés par le budget de l'Etat)
- L'appui à la concertation de la filière amandier (il faut toutefois noter des divergences entre acteurs eu égard des rôles de l'état et du privé)
- La recherche de complémentarités opérationnelles avec les organisations paysannes ;
- La recherche de complémentarités opérationnelles avec les organisations de la société civile travaillant sur les questions de l'égalité des genres

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

Outcome² : La filière des amandiers est mieux développée, valorisée et gérée de manière durable par les populations locales (hommes-femmes) des communes rurales concernées					
Indicateurs³	Valeur de la Baseline	Valeur année 2012	Valeur année 2013	Cible année 2013	Cible finale 2017
Production d'amandes des nouveaux vergers	0	-	-	0	0,2
Evolution de la marge brute de la production des nouveaux vergers/ha	1760 dh	0	0	0	12000 dh
Proportion de la production valorisée	0%				40%

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

En matière de développement de la production d'amandes, la stratégie d'extension des vergers d'amandier est en bonne progression et contribue au renforcement du capital amandicole à l'échelle régionale. Le projet a atteint jusqu'à présent un peu plus du tiers de ses objectifs en termes d'extension de vergers d'amandier. Ceci est de nature à renforcer la production d'amandes à l'échelle régionale.

La majeure partie de la production d'amande sera mieux valorisée par l'installation d'unités de valorisation à même d'attirer plus de valeur ajoutée aux producteurs. Dans ce sens, le projet est en cours d'élaboration des termes de référence pour la conduite d'une étude de faisabilité technico-économique.

La réflexion formalisée dans le DTF n'a pas été étendue au volet commercialisation. A ce titre, certaines actions liées au renforcement des compétences des OP peuvent être envisagées par le projet, mais d'autres auraient besoin de réajustement budgétaire du projet pour pouvoir entreprendre certaines actions telles que: l'amélioration de la qualité des produits, l'AOC, la certification et la labélisation des produits, l'appui au marketing, l'appui aux Activités Génératrices de Revenus au profit des femmes sachant que la mise en place d'unités de valorisation aurait un impact négatif sur les femmes dont l'une des principales sources de revenu est le concassage (à domicile) des amandes..

2.2.3 Impact potentiel

Le projet ne dispose pas d'indicateurs pour apprécier l'impact potentiel.

2.3 Performance de l'output 1

2.3.1 Progrès des indicateurs

Output 1 : Le potentiel de production de la filière amandes est augmenté par des actions d'extension de la culture et d'amélioration des rendements par le transfert de technologies adaptées et efficaces					
Indicateurs	Valeur de la Baseline	Valeur année 2012	Valeur année 2013	Cible année 2013	Cible finale
Cumul des Superficies annuelles plantées en nouveaux vergers	0	1000	2450	3500	6000
Pourcentage des femmes/hommes ayants bénéficiés des plantations	0		21%	10%	20%
Taux de réussite des vergers installés	40%	37,8%	89,4%	90%	90%
Coût direct du plant réussi					

NB :

- 1: 1000 ha plantés, 1450 ha en cours de plantation décembre 2013/janvier 2014
 2: l'activité 3 est intégrée dans l'activité 2

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités ⁴	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1. Identification progressive des bénéficiaires et sites des nouveaux vergers: - Délimitation de 1700 ha - Identification de 1000 ha		X		
2 Installation de nouveaux vergers d'amandier adaptés aux conditions agro-écologiques de la zone du projet: 1450 ha			X	
3 Réalisation des aménagements de CES et de mobilisation des eaux de ruissellement correspondants: 1000ha (cuvettes semi-ouvertes pour la plantation de 1450ha		X		

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

La ligne de base du projet a abouti à un cadre logique avec des indicateurs validés, y compris des indicateurs genre, par les parties prenantes du projet. D'autre part, elle a découpé la zone d'action du projet en deux catégories:

1^{ère} catégorie: Regroupe des périmètres relevant des Communes Rurales de Ain Sfa, Sidi Bouhrya, Rislane, Machraa Hammadi, Tancherfi, adaptés à la culture de l'amandier, avec un savoir-faire locale reconnu.

2^{ème} catégorie regroupe le reste des Communes Rurales ciblées par le projet : cette zone est peu favorable à l'amandier et le savoir-faire local est à construire.

Cette distinction a pour objectif l'intégration du niveau de risque lié à notre intervention et notamment le risque social qui peut affecter la durabilité du projet (Manque d'appropriation ou de pratiques de la conduite technique de l'amandier).

Après l'adoption de critères d'éligibilités des périmètres et des agriculteurs par le projet en 2012, les risques techniques et sociaux ont été atténués lors de la 2^{ème} tranche de plantation lancée en 2013.

Il y a lieu de noter que les critères d'éligibilité ont été réaménagés afin de minimiser les

-
- A Les activités sont en avance
 - B Les activités sont dans les délais
 - C Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 - D Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

risques sociaux et permettre aux femmes de bénéficier des plantations..

Actuellement, des engagements individuels sont signés par les bénéficiaires, et comportent des préalables et des mesures d'appropriation à travers leurs contributions via des actions complémentaires à celles du projet.

Cependant les Organisations Professionnelles (OP) impliquées ne sont pas encore regroupées en structure fédératrice et porteuse du projet et sont majoritairement des associations de développement local.

En parallèle, les Dossiers d'Appel d'Offre ont été améliorés sur la base des leçons tirées des projets de plantation réalisés en 2011/2012 Ces améliorations ont essentiellement concerné les volets de sélection des entreprises, la conduite des travaux de plantation et les modalités de réception des prestations.

Le choix du projet d'adapter ses techniques d'intervention, et particulièrement en matière d'extension et de conduite des vergers a nécessité un engagement fort de toutes les parties prenantes et un grand investissement dans le temps, notamment lors de:

- La sensibilisation et la négociation avec certains bénéficiaires dans l'objectif de dissiper le manque d'acceptation des critères d'éligibilité ;L'identification des femmes bénéficiaires et le renforcement de leur accès à l'information qui n'était pas évident compte tenu des spécificités culturelles de la région qui reste très conservatrice et où les femmes sont quasiment absentes de l'espace public d'autant plus que l'équipe du projet est constitué de techniciens Hommes Par ailleurs, le non accès direct des femmes à la terre (généralement en héritage et gérée par l'Homme) a nécessité la mise en place de mesures pour que les femmes puissent bénéficier des plantations, notamment via une procuration faite à « l'Homme », la déclaration de tous les héritiers et héritières de la parcelle à planter par la personne qui signe l'engagement, l'identification de femmes chefs de foyers,....,
- Le désistement de certains bénéficiaires et d'OP à la fin du processus d'identification perturbe la mise en place des vergers programmés (Ganfouda et certains bénéficiaires à Ain Sfa et Béni Khalded)
- Le statut foncier collectif des terrains qui n'est pas éligible au projet (Sidi Lahcen, Sidi Ali Belkacem, Tiouili)

En matière de réalisation des aménagements de CES et de mobilisation des eaux de ruissellement correspondants, des cuvettes semi-ouvertes sont installés niveau des parcelles en pente pour permettre une meilleure retenue des eaux de pluie et d'irrigation d'appoint.

2.4 Performance de l'output 2

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2: La filière est plus productive de valeur ajoutée locale et renforcée par une meilleure organisation interne					
Indicateurs	Valeur de la Baseline	Valeur année 2012	Valeur année 2013	Cible année 2013	Cible finale
Le Cumul des OPA créées et fonctionnelles	4	7	13	15	28
Pourcentage des femmes/hommes dans les instances de prise de décision dans les OPA			2%	10%	20%
Cumul de la capacité des unités de transformation	0				60%
Cumul des unités transformation construites et fonctionnelles					4

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Expertise pour l'étude technico-économique			X	
2 Création des OP à tous les niveaux de la filière			X	
3 Renforcement des compétences des OP		X		
4 Formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs		X		

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

Le projet a accusé du retard dans l'élaboration de l'étude technico-économique en raison de sa forte focalisation sur les activités du premier résultat.

Une étude technico-économique sera lancée en début de l'année 2014, et l'installation des premières unités de valorisation de l'amande est prévue lors du 2ème semestre de l'année en cours. Il s'agit des unités de concassage des amandes.

Par ailleurs, un grand investissement humain a été fourni par le projet pour le renforcement de l'organisation interne de l'aval de la filière.

Le projet s'est beaucoup investi courant cette année dans la consolidation des liens entre les acteurs sociaux, la formation, le renforcement de leur compétence de gestion et l'appui à la création de nouvelles Organisations professionnelles (Coopératives). A signaler que la coopérative est le statut d'OP le mieux adapté aux activités agricoles lucratives.

Des femmes bénéficiaires des plantations et des représentantes des ONG féminines ont bénéficiés des actions de renforcement de capacités pour les sensibiliser et les outiller pour intégrer les instances de gouvernances au niveau des OP. Ces actions ont été plus centrées sur les formations en création et gestion des coopératives, des visites d'échange en plus de l'accompagnement technique.

2.5 Performance de l'output 3

2.5.1 Progrès des indicateurs

Output 3: La filière est mieux soutenue par les différents acteurs d'appui					
Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Valeur année 2012	Valeur année 2013	Cible année 2013	Cible finale
Partenariats engagés pour la mise en œuvre des projets	0	0	0	1	4
Qualité de la collaboration entre les divers acteurs d'appui		Faible	Moyen		Fort
Cumul des actions d'appui à destination des bénéficiaires hommes/femmes		6	10	20	30

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ⁵	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Renforcement des compétences des services de proximité et autres acteurs d'appui (CT, CRA, DPA, DRA, CR, ONG,)	X			
2 Intégration opérationnelle entre le projet et les Réseaux de Compétences, l'Observatoire Technico-Economique, la FPA et le CRP2				X
3 Développement d'un programme de recherche-action autour d'innovations de la filière				X

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

Les progrès par rapport à cet output sont timides. Mis à part le renforcement du soutien ponctuel des acteurs locaux dans la mise en œuvre de certaines actions (notamment l'identification et l'installation des vergers d'amandier), le projet est en début de consolidation des partenariats durables avec des acteurs d'appui.

Dans ce sens, un accord d'exécution entre le projet et le CRP2 est en phase finale de négociation. Une étude conjointe entre l'ADA, l'AFD et la CTB a retenu le site de Sidi Bouhrya comme site pilote pour le Conseil de gestion.

Le développement de ces partenariats tel que conçu dans le DTF ne semble pas être évident vu que les modalités d'exécution des activités liés à l'intégration opérationnelle avec les réseaux de compétence (FPA, CRP2) et le développement de programme de recherche action avec des établissements de formation nécessitent un aménagement budgétaire. Le financement est tributaire des limites imposées par la réglementation nationale.

L'analyse genre a permis de définir la sensibilité genre des différentes parties prenante du projet et des besoins en formation genre ont été identifiés et les thèmes ci-dessous sont inscrits dans le plan d'action genre:

- le genre : concepts, outils et analyse genre
- Genre et évaluation : Indicateurs de genre et système de collecte et d'analyse
- Budgétisation sensible au genre : Comment les dépenses affectent le genre

Une formation en Budgétisation sensible au genre a été organisée en décembre 2013 au profit de la direction du projet et a abouti à l'adoption de l'Outil Gender Budget Scan, un instrument stratégique qui permet de donner une estimation (ex ante) des dépenses planifiées en fonction de leur impact/effet estimé sur les groupes cibles femmes et hommes. Il permet également un suivi lors de la mise en œuvre et une évaluation (ex-post) lors de l'évaluation finale des engagements pris. Par ailleurs, des mesures sont prises pour que les femmes bénéficient des différentes activités (% des femmes participants aux actions de renforcement des capacités) et un suivi est assuré via la collecte de données désagrégées par sexe.

2.6 Performance de l'output 4

⁵ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.6.1 Progrès des indicateurs

Output 4: Les enseignements spécifiques et généraux du projet sont capitalisés et diffusés au profit de la filière et du PMV					
Indicateurs	Valeur de la Baseline	Valeur année 2012	Valeur année 2013	Cible année 2013	Cible finale 2017
Cumul des enseignements capitalisés par le projet		n.a			5
Cumul des enseignements diffusés		n.a	n.a		5
Cumul des enseignements ayant impacté la stratégie		n.a	n.a		5

2.6.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ⁶	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Mise en place d'un dispositif de collecte, de suivi et de traitement des données			X	
2 Formulation des enseignements du projet et mise à disposition des acteurs et décideurs concernés				X
3 Formulation des enseignements du projet et mise à disposition des acteurs et décideurs concernés				n.a

Les premiers enseignements relatifs à l'égalité des genres ont été identifiés lors de la réalisation de l'analyse genre et concernent principalement:

- La difficulté des femmes d'accéder à l'information pour présenter la demande pour bénéficier des plantations d'où la nécessité d'adapter les mécanismes de communication aux spécificités locales et y mettre les moyens humains nécessaires, notamment des animatrices
- Le non accès de la femme à la terre, les pratiques culturelles qui font que c'est l'homme (Père, Frère, Mari, Fils, Beaux fils,...) qui exploite la terre acquise en héritage, le non accès de la femme à l'espace public, la faiblesse du tissu associatif/coopératif féminin dans le milieu rural, l'absence des femmes dans les mécanismes de gouvernance du secteur sont autant de facteurs qui désavantagent; les femmes qui ne peuvent pas avoir accès aux mécanismes et aux services des projets du PMV qui est basé sur l'agrégation des agriculteurs et leur organisation en OP. Les projets doivent prévoir des mesures positives pour que les femmes puissent bénéficier au même titre que les hommes des avantages offerts par les projets
- La nécessité de conduire une étude d'impact de la filière amandier sur les femmes dans la région. Les premiers constats font que le concassage constitue l'une des principales sources de revenus pour les femmes et la mise en place d'unités de concassage risquerait de les priver de leur première source de revenu d'où la nécessité de les appuyer pour développer d'autres AGR ou d'acquérir d'autres compétences leur permettant d'accéder au marché de l'emploi. En outre, l'extension des vergers d'amandier risque d'augmenter la charge de travail des femmes qui seraient appelées à contribuer à l'entretien des plantations sachant que ce sont des activités « familiales » non rémunérées

⁶ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.7 Thèmes transversaux

2.7.1 Genre

L'analyse des réalités sexospécifiques constitue le fondement d'une participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de développement. Afin de garantir la prise en compte des aspects du genre dans la mise en œuvre du projet, une analyse de genre a été réalisée au cours de l'année 2013 et a permis de mieux connaître la situation de départ (baseline) et constitue le fondement de la prise en compte des aspects liés au genre dans toutes les étapes du cycle de projet. L'analyse a permis

- De cerner les capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de genre aussi bien au niveau de la direction du projet qu'au niveau des partenaires et des bénéficiaires
- d'établir l'état des lieux des relations entre les sexes aussi bien dans la région que dans le secteur et particulièrement dans les communes ciblées
- de cerner les problèmes, objectifs et potentiels spécifiques des femmes et des hommes

2.7.1.1. Ligne de base

Partant du DTF et de l'approche gendermainstreaming, le suivi de l'élaboration de l'étude ligne de base a mis en exergue la nécessité d'intégrer une analyse genre dans l'élaboration de la ligne de base avec une expertise genre. Le recadrage a permis de prendre de collecter des données désagrégées par sexe, de consulter aussi bien les hommes que les femmes tout au long de l'étude pour cerner leurs besoins spécifiques et d'intégrer des indicateurs genre dans le nouveau cadre logique.

En outre, des recommandations ont été inscrites dans le rapport afin de garantir l'intégration du genre dans le système de suivi évaluation et sont désormais prises en considération dans le suivi de la mise en œuvre des différentes activités afin de pouvoir :

- Evaluer l'évolution de la prise en considération des préoccupations de genre tout au long de la mise en œuvre du projet,
- identifier les limites, les contraintes et les actions entreprises pour les surmonter ;
- Dégager les leçons tirées.

Principaux indicateurs

- • Formation /sensibilisation
 - Nombre de femmes/hommes ayant suivi des formations (par thème, métier
 - Nombre de femmes/hommes ayant bénéficié de sessions de sensibilisation
 - %femmes/hommes appartenant aux organismes partenaires du projet ayant été formés sur les questions de genre
 - % des dépenses dédiées aux femmes et aux hommes dans le domaine de la formation
- • Investissements
 - % des femmes/hommes ayant bénéficiés des tous les services fournis par le projet % des femmes/hommes ayant bénéficiés des plantations
 - % femmes/hommes ayant bénéficiés d'appui pour la mise en place d'activités génératrices de revenus (transformations/valorisation
 - % d'associations de femmes, coopératives de femmes, organisations travaillant sur les questions des droits des femmes engagées dans la mise en œuvre du projet
 - %de femmes/hommes ayant amélioré leur revenu grâce au projet (y compris la main d'œuvre engagée)
 - %de femmes/hommes engagées dans les OP créés et ou appuyées par le projet

- • **Processus de prise de décision**
- % des femmes/hommes dans les instances de prise de décision du projet (Unités de gestion, Comités
- % de femmes/hommes dans les mécanismes de gestion des OP, dans les unités de transformation/ valorisation

Toutes les données collectées sont sexospécifiques et seront prises en considération dans le SIG en cours d'élaboration.

2.7.1.2. Sensibilité des parties prenantes aux questions de genre

2.7.1.1.1 Ministère de l'agriculture

En matière de politique nationale, le ministère de l'agriculture a développé plusieurs approches en vue de mobiliser les femmes et ce via des actions de vulgarisation agricole et ce depuis les années 80..

Concernant les capacités régionales et locales, il y a lieu de noter que le ministère a pu développer des compétences en matière d'encadrement des femmes. Ces compétences se sont appropriées l'approche IFD (Intégration de la femme au développement et non l'approche genre et développement (GED) qui considère les femmes comme actrices de développement et œuvre pour leur implication dans tous les mécanismes de prise de décision. Par ailleurs, et compte tenu des départs volontaires à la retraite, de la réorganisation que connaît le ministère, plusieurs cadres ont été redéployés dans d'autres structures. En outre, et suite à la création de l'ONCA, le statut des CT est en standby et les compétences actuellement au niveau des CT seraient redéployées ailleurs ce qui va entraver la capitalisation sur les actions entreprises par le passé. Actuellement, les efforts sont plus engagés sur la production et la réorganisation que sur l'encadrement et encore moins sur les questions de genre. Par ailleurs, la majorité des cadres sur le terrain sont des hommes et les quelques femmes engagées dans la vulgarisation féminine sont redéployées ailleurs. Des démarches sont en cours pour développer un programme d'action avec l'ONCA et de renforcer les capacités en matière de genre des services du Ministère de l'agriculture et particulièrement au niveau de la DRAO et de la DPA.

2.7.1.1.2 Equipe du projet

Le personnel du projet n'est pas familiarisé avec les problèmes de genre et l'équipe de terrain ne comporte pas de personnel féminin qui peut assurer l'appui direct aux femmes, un prérequis compte tenu des spécificités culturelles et de l'absence des femmes de l'espace public. Des actions de coaching de l'équipe sur les questions de genre et le recours à des ONG locales, notamment au niveau des centres féminins a permis de contourner relativement cet handicap et de toucher les femmes des villages qui bénéficient des services de ces centres. Toutefois, il est capital de recruter des compétences genres féminines pour assurer un suivi rapproché.

2.7.1.1.3 Partenaires et bénéficiaires du projet

Les acteurs intervenants dans le secteur (associations, coopératives et communes) n'ont aucune expérience sur les préoccupations de genre et aucune politique et/ ou programme genre. Toutefois, ils restent ouverts à « **l'intégration de la femme** » dans les structures et dans les activités et, difficilement, dans les mécanismes de gouvernance. Un programme de sensibilisation et de formation est élaboré et plusieurs actions de sensibilisation ont été menées à tous les niveaux.

2.7.1.2 Accès et contrôle des ressources

L'analyse genre concernant l'accès des femmes à la plantation a mis en exergue toute la problématique de l'accès et du contrôle des femmes des ressources. Les premiers constats de l'analyse genre ont permis de remarquer qu'aucune action spécifique d'information et de mobilisation des femmes n'a été menée lors de l'identification des bénéficiaires pour les plantations et de ce fait, le nombre de femmes qui ont bénéficié des plantations la première année reste très limité (0 à 6%, selon les périmètres) d'autant plus que plusieurs limites ont été identifiées et sont relatives:

- Au statut de la terre et que des données de base sur qui possède quoi « ne sont pas disponibles », les terrains acquis par héritage sont généralement gérés par les hommes « Père, frère, fils, mari et même par le beau-frère ou le beau-fils » ce qui constitue une limite pour les femmes qui n'osent pas réclamer leur part de l'héritage et qui ne peuvent d'ailleurs pas postuler pour que leurs terrains soient plantés sans passer par l'aval des hommes
- Aux circuits d'information et de communication : Les supports d'information utilisés, notamment au niveau des communes et auprès des organisations professionnelles, ne sont pas accessibles aux femmes qui ne sont pas présentes dans l'espace public. Les femmes ne sont pas informées **directement** des bénéfices qu'apporte le projet. Au concept clé en main du PMV qui nécessite le travail avec des OP, Ces dernières ne qui ne sont pas sensibles aux questions de l'égalité de genre et ne comprennent pas de femmes membres ce qui fait que ces dernières sont écartées de facto des plantations (à quelques exceptions) ;
- La limite au niveau de l'équipe de terrain du projet constituée d'hommes « techniciens » et de la limite des ressources humaines genre du ministère de l'agriculture qui devait apporter un appui et son expérience en la matière .

Les premières plantations ont touché **les hommes** qui avaient accès à l'information et qui ont toute l'autorité de disposer de leur bien alors que les femmes n'ont eu ni accès à l'information et ne disposent pratiquement pas de pouvoir de disposer de la terre acquise par héritage et gérée par l'HOMME de la famille.

Afin de pallier à cette déficience, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des OP et des mesures incitatives et obligatoires ont été mises en place pour intégrer des bénéficiaires femmes. Par ailleurs, des actions d'information des femmes ont été menées directement auprès des femmes dans les centres d'alphabétisation ou via des associations de développement et dans certains sites via le « leader » de l'OP partenaire qui connaît bien la zone. Grâce à ces mesures le taux de femmes bénéficiaires est passé de 1% à 21% dépassant la valeur cible de l'année 2013 qui était de 10%.

2.7.1.3 Rôles et responsabilités des femmes dans la filière

La division sexuelle du travail dans les périmètres ciblés varie d'une région à une autre et d'une commune à l'autre.

2.7.1.3.1 Amont de la filière

Contrairement à ce qui est communément perçu, dans certains sites, les femmes maîtrisent les techniques culturales de la culture de l'amandier, notamment dans certaines zones connues comme étant des zones traditionnelles de l'amandier. En outre, des femmes chefs de foyer sont des agricultrices mais elles restent très vulnérables car elles sont exclues des circuits de financement, des OP et sont même sujettes à des « injustices » sociales du fait qu'il n'y a pas l'Homme protecteurs. Toutefois, ce sont des femmes engagées. Le projet assure leur accompagnement technique et leur encadrement, toutefois, il y a un grand besoin en matière d'appui financier et des

démarches sont en cours pour leur donner accès à des subventions et ou des microcrédits.

Dans les zones où la culture de l'amandier est nouvelles, les femmes n'ont aucun savoir-faire ni aucune **visibilité** quant à leur intervention dans la filière et des actions seront entreprises pour leur empowerment en matière de conduite technique des vergers

2.7.1.3.2 Aval de la filière

L'action des femmes est plus visible en aval de la filière, notamment pour la récolte et le concassage. Toutefois, il faut noter que cette activité n'est pas rémunérée (vergers familiaux) et si c'est le cas, la rémunération reste dérisoire et est soumise à loi du marché (femmes ne disposant pas de vergers). L'impact du projet risque de les priver de leur source de revenu suite à l'installation d'unités de concassage et des alternatives sont à trouver pour leur garantir un revenu de substitution autrement le projet renforcerait les inégalités. Des actions visant l'autonomisation financière des femmes sont programmées pour leur apporter un appui particulier pour développer des projets communautaires, notamment des actions d'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Toutefois, il y a lieu de souligner qu'aucun budget n'a été prévu à cette fin et un réaménagement budgétaire permettrait d'apporter un appui substantiel en la matière.

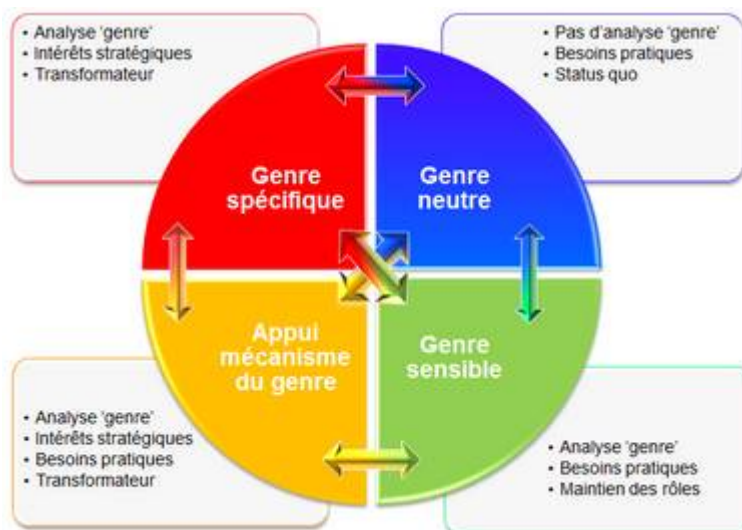
2.7.1.4 Ressources financières

Bien que le DTF ait intégré la composante genre comme axe transversal stratégique avec une expertise genre (15 mois), il n'y a pas un budget dédié aux actions spécifiques ciblant les femmes.

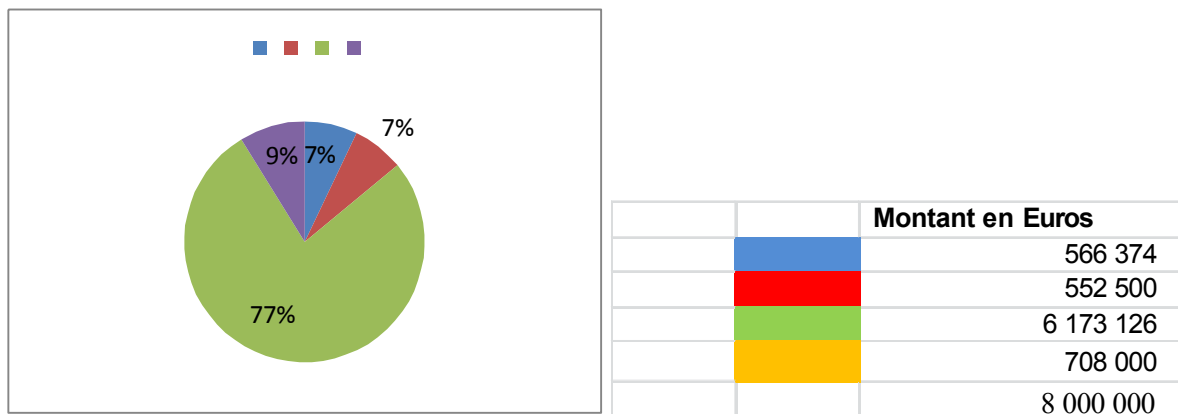
La formation en matière de Budgétisation Sensible au genre organisée en 2013 a permis d'attirer l'attention de la direction du projet sur la nécessité de « mettre des lunettes genre » pour la conduite de toute action et de se poser continuellement la question « Est ce que l'action/l'activité ne risque pas de créer et/ou de renforcer les inégalités des sexes.

L'outil « Gender Budget Scan » a été adopté et consiste à faire un suivi du budget et de la sensibilité des dépenses aux préoccupations de l'égalité des sexes. Une note a été élaborée suite à la mission de Backstopping de Saskia Ravesloot, Experte genre de la CTB qui a encadré l'atelier. La note de cadrage, partagée avec toute l'équipe, constitue un outil de travail qui permet d'adopter un code couleur selon la sensibilité ou non de l'activité/action aux préoccupations de genre. Cette pratique est novatrice au niveau des projets de terrain de la CTB

Schéma : Gender Budget Scan »



L'analyse genre du budget du projet PROFAO pour l'année 2013 permet de constater que la mise en œuvre est relativement sensible au genre et que des actions spécifiques qui ciblent les intérêts stratégiques et veillent aux changements des comportements sont à renforcer dans le futur.



2.7.2 Environnement

2.7.2.1 Constats fondamentaux

Sur le plan environnemental, l'intervention soulève deux constats fondamentaux:

Constat 1: La réglementation en vigueur notamment la **loi 12-03** relative aux Etudes d'Impacts sur l'Environnement - EIE exige de tout projet de plantation de plus de 100 ha de réaliser une EIE, de la faire valider par le Comité National des Etudes d'Impacts - CNEI et de mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnemental et Social – PGES qui en résulte. L'intervention qui porte sur une superficie totale prévisionnelle de 6000 ha n'a pas l'objet de cette EIE

Constat 2: le DTF de l'intervention s'est focalisé plutôt sur la question des « *Risques de l'environnement sur le projet* » à travers la programmation d'une étude agro écologie au détriment des « *Risques d'Impacts négatif du projet sur l'environnement* » qui présentent une dimension très importante par rapport aux objectifs global et spécifique du projet et par rapport même aux objectifs et à la stratégie du pilier II du Plan Maroc Vert.

2.7.2.2 Actions de redressement

2.7.2.2.1 Sur le plan réglementaires

Des contacts sont en cours avec les services concernés du Ministère délégué chargé de l'environnement en vue de trouver les solutions adéquates pour la mise à niveau environnemental de l'intervention sur le plan réglementaire.

2.7.2.2.2 Sur le plan opérationnel

2.7.2.3 Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Un premier PGES a été élaboré et organisé selon la structure et les directives de la loi 12-03. Ce plan qui a été annexé à l'étude ligne de base (LBS) a porté notamment sur:

- L'identification des principaux risques d'impacts négatifs sur les trois milieux de l'environnement (physique, biologique et humain)
- La définition d'une batterie des mesures d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs probables

- L'élaboration d'un certain nombre d'outils de collectes, de traitement et de synthèse de l'information (matrice des regards croisés des acteurs, fiche de profil environnemental des périmètres, etc.)
- (déjà plantés où/en en attente de plantation
- L'élaboration d'un certain nombre de plans annexes notamment:
 - o le Plan des Clauses Environnementales Spécifiques à intégrer dans les CPS des Travaux de plantations,
 - o le Plan de Gestion de la Fertilisation – PGF
 - o le Plan de Gestion des Traitements Phytosanitaires – PGTP

Ce PGES a été élaboré suite à l'exploitation de la documentation interne (DTF, Rapports, documents annexes, etc.) et aussi d'une bibliographie spécifique externe notamment :

- le Rapport de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) réalisée par l'ADA pour le Pilier II du PMV
- les Rapports des Etudes d'Impacts sur l'Environnement (EIE) réalisées par un certain nombre de bailleurs (AFD, MCA etc.)

2.7.2.4 Le Plan d'Actions Environnementale (PAE)

Suite à la mission de Backstopping de Mr Claude CROIZER, en Octobre 2013, il a été retenu d'adapter les PGES des différents projets à la structure des DTF en élaborant des PAE spécifiques organisés selon le Cadre Logique (Outcome & Outputs). C'est ainsi que le **PAE – PROFAO** a de:

- L'identification des principaux **enjeux environnementaux** prioritaires liés au projet
- La déclinaison de ces enjeux en **risques potentiels d'impacts négatifs** organisés selon les 4 Résultats (R1, R2, R3 et R4)
- La définition de l'ensemble des **mesures d'élimination ou/et d'atténuation** de ces impacts probables

2.7.2.5 Problématique & Enjeux Environnementaux

Le Tableau suivant donne un bref résumé de la problématique et des enjeux environnementaux selon l'outcome et les outputs de l'intervention.

Composantes	Problématique & Enjeux Environnementaux
Outcome	<ul style="list-style-type: none"> - les concepts du développement durable (DD) font partie intégrante de l'OS, conformément à la stratégie et à l'approche du PMVP II et à celle de la CTB siège - ces concepts de DD, signifient entre autre, <u>l'obligation</u> pour toutes les parties prenantes de procéder à <u>l'intégration</u> des composantes environnementales et sociales dans toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre du projet , selon, bien sûr les méthodes et approches en vigueur au Maroc et en Belgique
Résultat 1 Stratégie d'extension et de conduite des vergers	<p>Activités : Ligne de base (A1_1) ; Bénéficiaires, sites, CPS et OP (A1_2) ; Nouveaux vergers (A1_3) et Aménagements de CES (A1_4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - un effectif global de plus de 10.000 agriculteurs bénéficiaires à identifier de manière démocratique et transparente et aussi de manière prioritaire selon leur niveau de pauvreté et de vulnérabilité - une infinité de profils «environnementaux » et « sociaux » des périmètres concernés à prendre en considération durant toutes les étapes de mise en œuvre du projet - 1.200.000 trous de plantation à creuser; un effectif très important des ouvriers à recruter de manière transparente et équitable; des quantités importantes de matières premières (plans, engrais, hydrocarbures, ...) à manipuler et de sacs d'emballage à gérer des doses énormes d'eau d'irrigation à mobiliser à partir des ressources en eau (superficielles ou/et souterraine) disponibles

Composantes	Problématique & Enjeux Environnementaux
Résultat 2 Valeur ajoutée et organisation de la filière	<p>Activités : Expertise pour les unités (A2.1) ; Réalisation d'unités (A2.2) ; Création des OPs (A2.3) ; Renforcement des OP (A2.4) ; Formations agriculteurs (A2.5).</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre important d'Organisations Professionnelles (Associations, coopératives, GIE, ...) anciennes ou nouvellement créées à encadrer et à suivre avec l'objectif de les rendre fonctionnelles transparentes et démocratiques - etc.
Résultat 3 Soutiens des différents acteurs	<p>Activités: Compétences des acteurs (A3.1) ; Intégration des Réseaux de Compétences (A3.2) ; R/A Innovations (A3.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs familles d'acteurs (équipes de la CTB – équipes des promoteurs (DRA – DPA – CT et s/CT, bénéficiaires, Organisation professionnelles, élus, Autorités et Entreprises privées) à différents niveaux (National, Provincial et locale) doivent se concerter et communiquer sur: <ul style="list-style-type: none"> o les risques d'impacts négatifs sur l'environnement et leurs mesures d'atténuation o les stratégies, les méthodes d'approches et les procédures à observer à différentes échelles pour la concrétisation de la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation des impacts négatifs - un Arsenal juridique spécifique aux aspects environnementaux important à maîtriser et à respecter par l'ensemble des acteurs intervenants - etc.
Résultat 4 Capitalisation et diffusion	<p>Activités: Dispositif de données (A4.1) ; Evaluation & Diffusion des résultats (A4.2) ; Enseignements & capitalisation (A4.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration du PAE, son partage avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que l'ensemble des leçons et des enseignements tirés de sa mise en œuvre mérite d'être capitalisés et diffusés en vue de leurs exploitations par les projets du PMV PII

Ce tableau montre que l'intervention est confrontée à une problématique environnementale à plusieurs facettes qu'il va falloir prendre en considération à tous les niveaux et pendant toutes les phases de mise en œuvre du projet. En effet, l'intervention présente à côté des impacts positifs attendus (notamment, l'amélioration substantielle des revenus et donc du niveau de vie des agriculteurs bénéficiaires et de leurs familles) des risques d'impacts négatifs qu'il faut identifier, évaluer et minimiser.

2.7.2.6 Exemples de risques d'impacts négatifs sur l'environnement

Le tableau suivant présente à titre d'exemple un aperçu sur la typologie de ces risques d'impacts négatifs

Risques d'Impacts Négatifs
Outcome
Résultat 1: Stratégie d'extension et de conduite des vergers <ul style="list-style-type: none"> - Risques de contamination des sols (abandon sacs en plastique) - Risques de Diminution / épuisement des ressources en eaux (superficielles et souterraines) - Risques de Diminution / épuisement des ressources en eaux (superficielles et souterraines) - Risques de Perte de végétation et de déséquilibre d'écosystèmes (Circulations hors espaces balisés) - Etc.
Résultat 2: Valeur ajoutée et organisation de la filière <ul style="list-style-type: none"> - Risques d'exclusion des groupes sociaux défavorisés et vulnérables (femmes et jeunes) - Risque de défaillances organisationnelles, managériales, techniques et économiques des OP - Etc.

Risques d'Impacts Négatif:

Résultat 3: *Soutiens des différents acteurs*

- Risque de manque de visibilité chez les OP et les agriculteurs au sujet de l'évolution de leurs rôles respectifs
- Risque de déficits en informations et en connaissances des agriculteurs sur le Projet (Structure, composantes, stratégie, méthodes d'approche, etc.).
- Risque de déficits en compétence et en sensibilisation par rapport à l'environnement du personnel des entreprises privées (Travaux et Assistance Technique)
- Etc.

Résultat 4: *Capitalisation et diffusion*

- Risques de déficits de communications et de concertations inter et intra les OP porteuses du projet avec tous les risques d'impacts négatifs sur l'ensemble des familles d'acteurs
- Risque de déficit en capitalisation des enseignements et des leçons à tirer
- Etc.

Conclusion

Le PAE qui a capitalisé tout ce qui a été réalisé par les différents bailleurs des projets PMVPII et qui a aussi été adapté aux spécificités du projet nécessite encore beaucoup d'efforts et d'appui pour son aboutissement selon les phases suivantes:

- **Phase 1:** première finalisation avec l'équipe du terrain (très prochainement)
- **Phase 2:** larges campagnes de présentation et de discussion avec l'ensemble des acteurs pour recueil des observations / recommandations
- **Phase 3:** Atelier de validation finale avec les partenaires et présentation au COPIL pour approbation
- **Phase 4:** Mise en œuvre et suivi

2.8 Gestion des risques

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Insuffisantes capacités d'ingénierie sociale, de mise en relief des enjeux participatifs et de négociation des équipes de terrain	Formulation et exécution du projet	DEV	High	High	Very High Risk	Recrutement d'expertise d'appui en ingénierie sociale	DPA/DRA ADA/CTB	Q4 2013	Tdr et profil d'expertise à élaborer	Nouveau
						Renforcement des équipes techniques	DP	Q3 2013	Recrutement de deux animateurs /animatrices	
Prise en compte insuffisante de la contrainte climatique	Formulation et exécution du projet	OPS	Medium	Low	Low Risk	Mesures de précaution dans les marchés de plantation (irrigations d'appoint, variétés résistantes, date de plantation, densité /ha)	DPA/DRA / OP	Q1 2013	Nouveau CPS qui prévoit le renforcement des irrigations en été, la période de plantation est définie avec rigueur	En cours
						Aménagements de CES pour la collecte des eaux de pluie	DPA/CTB	Q1 2013	Besoins en CES font part des Tdr de la confirmation agro écologique des périmètres de plantation	
Négligence des questions pratiques ayant trait à l'organisation fonctionnelle des OP	Formulation et suivi du projet	DEV	High	High	Very High Risk	Formations thématiques Ateliers de sensibilisation et appui continu	DPA	Q4 2013	Formation sur la création et la gestion des coopératives a été réalisée Ateliers de sensibilisation sont en cours de réalisation par l'équipe technique	En cours
						Processus d'appui à la création d'OP fédératrice par province	ADA/DRA/ CTB	Q1 2014	En cours	
Propension insuffisante, à différents niveaux décisionnels du projet, à l'innovation technique	Formulation et suivi du projet	DEV	Medium	Medium	Medium Risk	Aucune proposition jusqu'à présent				
Le non aboutissement des marchés de plantation d'amandier pour les 1600 ha peut rompre la confiance avec les agriculteurs	suivi du projet	DEV	Medium	Medium	Medium Risk	Meilleure planification future	DPA	Q4 2013	Modification des DAO	En cours
Faible gouvernance des OP impliquées dans le projet	suivi du projet	DEV	Medium	Low	Low Risk	Diversification des actions d'appui aux OP	DPA/OP	Q1 2014		Nouveau
Faible synergie entre les bailleurs intervenant dans la même zone	suivi du projet	DEV	Low	Medium	Low Risk	Améliorer la communication et l'échange	ADA/DRA/ CTB	Q1 2014		Nouveau

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Recours à des marchés de grande taille	suivi du projet	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Définition rigoureuse des procédures d'instruction et de validation	DP/DPA	Q2013	Le projet a fait appel à des marchés de grande taille qui n'ont pas aboutit	Terminé
Délimitation des périmètres de trop grande taille	suivi du projet	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Critères d'éligibilité bien définis	DP/COPIIL	Q2 2012		Terminé
Manque de ressources (en termes de personnel, de frais de fonctionnement, mais également de budget pour l'investissement ou services)	Formulation	OPS	Low	Low	Low Risk	Le projet essaye d'apporter au maximum les besoins en ressources	CTB	Q4 2013		Terminé
Concurrence accrue de l'amande importée et un marché de l'amande pas assez porteur	Formulation	DEV	Medium	Medium	Medium Risk	Réalisation d'une étude de faisabilité socio-économique avant l'installation de ces unités	DP/DRAO	Q1 2014		Nouveau
						Renforcement des capacités des OP porteuses des projets de valorisation	DP	Q1 2014		
Installation des vergers en dehors de leurs aires agro-écologiques	Formulation et exécution du projet	OPS	Medium	High	High Risk	Identification des sites potentiels à vocation amandicole pour favoriser la longévité et rentabilité à long terme des vergers	DP/DPA	Q2 2013	L'étude agro écologique doit être lancée	En cours
Installation de vergers d'amandier dans des zones non pratiquant l'agriculture notamment l'arboriculture (Zones d'élevage, activités de commerce, Zones frontalières....)	suivi du projet	DEV	Medium	High	High Risk	Sélection rigoureuse des zones d'interventions et des bénéficiaires	DP/COPIIL	Q1 2014	Des critères d'éligibilité complémentaires spécifiques à ces zones doivent être élaboré par la DP et validé par le CoPil	Nouveau
						Responsabiliser les acteurs politiques, sociaux et bénéficiaires sur les défis de réussite des vergers d'amandier dans ces zones	DPA/DRAO	Q1 2014	Mobiliser les représentants de ces acteurs dans toutes les phases de planification et d'exécution des projets d'installation de vergers d'amandier	
Non appropriation des plantations par les bénéficiaires et les OP	Formulation et exécution du projet	DEV	Medium	High	High Risk	Prise en compte de facteurs socioculturels dans le choix des périmètres, le type d'assolement et les méthodes de plantation	DP/DPA	Q4 2013	Conventions de partenariat	En cours
						Engagement morale des bénéficiaires et leurs représentants	DP	Q4 2013	Engagements individuels sont signés avant le démarrage des travaux de plantation chez le bénéficiaire et prise en charge des parcelles plantées après intervention du projet	

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Le non maîtrise des techniques de suivi et d'évaluation par les cadres en charge du système	BLS	OPS	Low	Low	Low Risk	Elaborer et réaliser un plan de formation relatif aux nouvelles méthodes de suivi & évaluation au profit des acteurs du système	DRAO	Q4 2013	Prévoir un plan de formation des personnes à charge du suivi évaluation	Nouveau
						Veiller au transfert de savoir-faire (évaluation des actions réalisées)	DRAO	Q1 2014		
Insuffisance du budget pour atteindre les 6000 ha de plantation	suivi du projet	FIN	High	Medium	High Risk	Proposer une stratégie de correction	DRAO	Q4 2013		Nouveau
Risque de non adoption en partie ou/et en totalité des risques d'impacts potentiels sur les différentes composantes de l'environnement	Suivi du projet		High	High	High Risk	Faire valider le PAE par le COPIL et procéder à la planification et à la réalisation des mesures d'atténuations des risques	DP/DPA/DRA/ADA et ensemble des acteurs	Q1 2014	Le PAE est en cours de finalisation	

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

- (1) Retenir pour les travaux d'extension de vergers d'amandier les communes rurales et sites les mieux adaptées. Le projet doit reposer sur les résultats de la BLS et l'expérience de terrain vécue lors des campagnes précédentes (Meilleure prise en considération des risques liés à l'intervention et notamment le risque social)
- (2) Implication des structures du conseil agricole dans les actions de vulgarisation et d'encadrement des bénéficiaires à toutes les étapes.

3.2 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Validation du nouveau cadre logique	CoPil	Q1 2014
Valider le recrutement d'AT en ingénierie sociale, marketing et commercialisation	CTB/DRAO	Q1 2014
Convention de partenariat avec l'ONCA	CTB/DRAO	Q1 2014
Réaménagement du budget du projet s	CoPil et Comité des partenaires	2014
Réalisation de l'évaluation à mi-parcours	CoPil	Q 2014
Validation de l'accord d'exécution avec le CRP2 Adoption du PAE, mise en œuvre et suivi des mesures d'atténuation des impacts	CoPil	Q1 2014

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
L'approche clé en main semble induire un manque d'appropriation du projet par la majorité des bénéficiaires. L'instauration d'une nouvelle approche où les bénéficiaires participent activement donne de meilleurs résultats en termes de réussite du projet et de garantie de sa durabilité	Agence de Développement Agricole (ADA) ^o
Le choix du bénéficiaire potentiel doit être plus rigoureux et cibler les agriculteurs résident dans des situations de précarité (respect des critères d'éligibilité élaborés par le projet)	DRAO/DPA
Le choix des bénéficiaires des projets PMV doit prendre en considération le choix de bénéficiaires FEMMES en tenant compte des pratiques culturelles qui font que c'est l'homme (Père, Frère, Mari, Fils, Beaux fils,...) qui exploite la terre acquise en héritage, le non accès de la femme à l'espace public, la faiblesse du tissu associatif/coopératif féminin dans le milieu rural, l'absence des femmes dans les mécanismes de gouvernance du secteur. Ce sont autant de facteurs qui désavantagent; les femmes qui ne peuvent pas avoir accès aux mécanismes et au service des projets du PMV dont l'approche est basé sur l'agrégation des agriculteurs et leur organisation en OP.	ADA

<p>La conduite d'une étude d'impact de la filière amandier sur les femmes dans la région permettra d'identifier les inégalités potentielles et de les prendre en considération dans le montage des projets futurs et de faire un réajustement dans les projets en cours, notamment le PROFAO. Les premiers constats ont montré que le concassage constitue l'une des principales sources de revenus pour les femmes et la mise en place d'unités de concassage risquerait de les priver de leur première source de revenu d'où la nécessité de les appuyer pour développer d'autres AGR ou d'acquérir d'autres compétences leur permettant d'accéder au marché de l'emploi. En outre, l'extension des vergers d'amandier risque d'augmenter la charge de travail des femmes qui seraient appelées à contribuer à l'entretien des plantations sachant que ce sont des activités « familiales » non rémunérées</p>	<p>ADA/DRAO et DPA</p>
<p>L'équipe du projet doit être renforcée par des ressources humaines femmes qui puissent assurer un suivi régulier avec les femmes compte tenu des contraintes culturelles</p>	<p>DRAO/DPA</p>
<p>Prévoir un budget spécifique pour appuyer les femmes à mettre en place des AGR dans le domaine de la valorisation de l'amandier (Montage de projet, accompagnement, encadrement et suivi)</p>	<p>DRAO/DPA</p>

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
		X		
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		
2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICIENCE: note totale	A	B	C	D
			X	
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?				
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.		
X	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.		
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.		

	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?		
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
X	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?		
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
		X		

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?		
	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
X	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?		
	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
X	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE: le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		
4.1 Durabilité financière/économique ?				
	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.		
X	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.		
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.		
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.		
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?				
X	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.		
	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.		
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.		
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.		
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?				
X	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.		
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.		
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.		
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.		
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?				
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).		
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.		
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.		
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.		

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision				Action			Suivi	
Décision	Période d'identification (mmm.aa)	Source*	Acteur	Action(s)	Responsable	Délais	Avance-ment	Statut
Mettre en place des outils de suivi du budget; tableau de bord conjoint	avr-12	Copil 2	CTB	Réunion entre les parties pour la préparation de la feuille de route	CTB/DB	Q4 2012		Ouvert
Les membres ont validé la proposition de la désignation du nouveau responsable national du projet à savoir Mr A.ANAFLOUS	juin-13	CoPil 4	DRA	PV du CoPIL est signé	Membres du CoPil	Q3 2013		En cours
				Une décision n'a pas encore été élaborée par les services du MAPM	MAPM	Q3 2013		
Conformément au DTF, la DRA doit jouer son rôle pour permettre une bonne marche du projet et apporter l'appui nécessaire à la DP	juin-13	CoPil 4	Président CoPil		DRA	En urgence		En cours
Le CTS doit améliorer la fréquence de la tenue de ses réunions	juin-13	CoPil 4	Membres CoPil	Aucune réunion du CTS n'a été tenue depuis cette réunion	DRA	Bimensuel		OPEN
Joindre la matrice de suivi des décisions du CoPil au PV	juin-13	CoPil 4	CTB	Réalisé par la CTB	CTB/DRA	Q3 2014	Réalisé	Clôturé
La DP doit faire une proposition de redéploiement budgétaire permettant la mobilisation de crédits pour les travaux d'entretien des plantations en cas de besoin (défaillance des entreprises)	juin-13	CoPil 4	Président CoPil	Aucune proposition				OPEN
Validation de la candidature des deux nouvelles communes rurales d'Ahl Angad et d'Ain Lahjer avec la préparation d'un dossier complet (processus de choix des communes) joint au PV de ce CoPil	juin-13	CoPil 4	DPA d'Oujda	Le dossier de candidature a été communiqué par la DPA d'Oujda aux membres du CoPil	DPA/DP	Q3 2014	Réalisé	Clôturé
Validation de la proposition de changement des superficies à planter par commune rurale conformément aux critères d'éligibilité du projet	juin-13	CoPil 4	DPA d'Oujda	Accord de principe des membres du CoPil Par défaut de budget, aucune proposition	DPA/DP	Q3 2014		En cours

4.3 Cadre logique mis à jour

Logique d'intervention		Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Impact Contribuer à l'amélioration des revenus des populations de la région de l'Oriental				
Outcome	La filière des amandiers est mieux développée, valorisée et gérée de manière durable par les populations locales (hommes – femmes) des communes rurales concernées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Production d'amandes des nouveaux vergers 2. Evolution de la marge brute de la production des nouveaux vergers Proportion de la production valorisée (existants et nouveaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité du projet et Fiches de suivi technique • Rapports des réunions du CTS et du Comité de Pilotage et des évaluations • Enquêtes ou entretiens réalisés en cours ou en fin de projet • Documents de suivi financier et administratif 	Les acteurs locaux (Institutionnels, OPA, Agriculteurs bénéficiaires) s'impliquent dans les activités et s'approprient les acquis du projet
Output 1	Une stratégie d'extension et de conduite des vergers tenant compte des contraintes et opportunités physiques et techniques est mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 3. Cumul des Superficies annuelles plantées en nouveaux vergers 4. Pourcentage des femmes/hommes ayants bénéficiés des plantations 5. Taux de réussite des superficies plantées 6. Coût direct du plant réussi 7. taux d'adoption des bonnes pratiques environnementales proposé par le PAE - PROFAO 	<ul style="list-style-type: none"> • BLS, Fiches de suivi technique, rapports d'évaluation, Enquêtes ou entretiens réalisés en cours ou en fin de projet • Documents de suivi financier et administratif • Evaluations externes • Plan d'Actions Environnementales (PAE) • Plan d'Action Genre (PAG) 	Les conditions climatiques ne s'aggravent pas davantage que prévu L'ensemble des acteurs concernés adoptent le PAE et contribuent à la concrétisation des mesures d'atténuation des impacts négatifs identifiés ; L'ensemble des acteurs s'approprient la démarche genre et s'engagent à prendre en considération l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de toutes les activités et les actions du projet.
Output 2	La filière est plus productive de valeur ajoutée locale et renforcée par une meilleure organisation interne	<ol style="list-style-type: none"> 8. Le Cumul des OPA créées et fonctionnelles 9. Pourcentage des femmes/hommes dans les instances de prise de décision dans les OPA 10. Cumul des unités transformation construites et fonctionnelles 		La pérennité des structures supportées par le projet (petites exploitations, groupements d'agriculteurs, conditionneurs/transformatateur

Logique d'intervention		Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Impact	Contribuer à l'amélioration des revenus des populations de la région de l'Oriental			
Output 3	La filière est mieux soutenue par les différents acteurs d'appui	11. Partenariats engagés pour la mise en œuvre des projets 12. Qualité de la collaboration entre les divers acteurs d'appui 13. Cumul des actions d'appui à destination des bénéficiaires hommes/femmes		s) n'est pas compromise par des changements structurels extra filière (sectoriels ou supra sectoriels)
Output 4	Les enseignements spécifiques et généraux du projet sont capitalisés et diffusés au profit de la filière et du PMV	14. Cumul des enseignements capitalisés par le projet 15. Cumul des enseignements diffusés 16. Cumul des enseignements ayant impacté la stratégie		

4.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	A l'issu du rapport final de la ligne de base, une séance de travail entre les parties prenantes du projet a abouti au nouveau cadre logique et à de nouveaux indicateurs
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Non
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	juillet/2014 (estimation)
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	Décembre/2017 (estimation)
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	Mission d'OPS: S. Coppieters, Avril 2012
Mission backstopping Saskia Ravesloot	Décembre 2013

4.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Joint au rapport

4.6 Ressources en termes de communication

La communication autour du PROFAO consiste à véhiculer des messages de sensibilisation et de vulgarisation vers les bénéficiaires ainsi que les associations qui les représentent. Cette communication se pratique dans un cadre participatif qui dépasse le rôle informatif et contribue à l'émergence d'une importante dynamique de mobilisation sociale, de participation et d'appropriation du projet. Cette démarche de communication qui a consisté en des rencontres entre l'équipe du projet et les associations ou encore entre l'équipe du projet et les agriculteurs/agricultrices, a donné une nette amélioration en matière de participation des bénéficiaires aux actions du projet. De plus, le projet a institutionnalisé ces rencontres dans le cadre du comité technique de suivi (CTS) et des réunions périodiques sont tenues entre la direction du projet et les OPA partenaires dans les locaux de la DPA d'Oujda ou ceux de la DRA de l'Oriental ou encore à l'occasion des visites aux chantiers en cours.